

CONTRIBUTIONS DES JEUNES DEMOCRATES AU CONGRES D ARRAS

Les Jeunes Démocrates se sont réunis lors de leur congrès les 14 et 15 Novembre afin d'apporter leurs contributions au projet du Mouvement Démocrate qui se doit d'être « écrit au nom des jeunes », dans le cadre du congrès d'Arras,

Nous trouvons que le document de travail reste trop dans le constat et pas assez dans les propositions d'un projet alternatif et novateur. Certaines valeurs morales défendues dans le document de travail ne nous paraissent pas relever du champ politique. Dans son ensemble le document de travail préparatoire au congrès d'Arras n'est pas en adéquation avec l'ensemble des propositions devant appartenir à notre projet.

Nous souhaitons construire un projet démocrate et humaniste, juste et à haut caractère social et environnemental, où la question de l'éducation est primordiale et où les politiques de jeunesse seront traitées de façon transversale à tous les thèmes. Nous souhaitons que notre projet représente la jeunesse, qu'il réponde aux attentes de nos concitoyens, réaliste face à la dette et tourné vers des propositions.

Ce document a été adopté par le conseil national des Jeunes Démocrates.

Chapitre 1 - Valeurs de société

Ouverture du débat qui part de considérations générales pour expliquer en quoi un tel débat est révélateur de la difficulté qu'a le Mouvement Démocrates de se différencier des autres formations d'une part, et d'autre part, de la crise de notre société du seul fait qu'une telle question soit posée.

Des discussions ressortent différents éléments à noter :

- la question des valeurs soulève la difficulté d'affirmer notre identité sans tomber dans l'angélisme ou un consensualisme sans aucune plus-value politique. Beaucoup de jeunes ont accepté l'idée qu'il valait mieux se concentrer sur des principes simples permettant de définir la grille de choix qui déterminera notre action politique.
- Les valeurs posent aussi la question, éminemment politique, de la façon de les incarner et par conséquent de les communiquer de manière à en faire un argument électoral.
- **Une des pistes possibles pourrait être de développer l'idée d'exemplarité des élus, et des acteurs politiques en général.** La question du casier judiciaire vierge, exigé pour les fonctionnaires, pour les mandats électifs a ainsi été soulevée, sans que le débat ne puisse être tranché véritablement.
- La question européenne est revenue à plusieurs reprises lors de ce débat, **notamment sur le jour du 9 mai qui devrait être une occasion annuelle d'afficher notre identité sur ce point** ; y compris par une proposition législative donnant un statut particulier à ce jour (jour férié)
- Nos valeurs doivent s'ancrer dans l'Histoire politique de notre pays, tant nous sommes, démocrates, nourris d'influences aussi diverses que les courants de la démocratie chrétienne que des pensées républicaines, radicales ou socialistes. **Nos valeurs ne sont pas apparues à partir de rien, elles sont le fruit d'une maturation de notre société.**
- La question des valeurs a également trouvé un écho particulièrement actuel quant aux questions relatives au monde du travail, de la souffrance dans le cadre de celui-ci, renvoyant toujours à la centralité de l'Homme, peut-être la « valeur » fondamentale de notre engagement.

Chapitre 2

Développement économique, écologique et social durable

ÉCONOMIE MONDIALE

>Modernisation des indicateurs économiques.

Exemple : L'indicateur PIB doit être abandonné à l'initiative d'un Indicateur prenant également en compte la notion de niveau de protection sociale.

Exemple du : " *Bonheur National Brut* "

Croissance et développement économique ; Conservation et promotion de la culture ;Sauvegarde de l'environnement et utilisation durable des ressources »

INDUSTRIE

Industrie et recherche industrielle

>**Soutien et Création massive des Pôles de Compétitivité** : mise en place d'actions et de recherches menées en commun entre les entreprises et les pôles de recherche universitaire. Faire participer les Universités et établissements d'enseignement supérieur dans le développement de ces pôles.

Industrie, PME et PMI

>**Création de fonds d'investissements salariés (FIS) pour toutes les PME/PMI françaises de moins de 500 salariés qui permet de proposer au salarié de l'entreprise d'investir jusqu'à 10% de son salaire mensuel dans des projets d'investissements de l'entreprise. Les bases de cet investissement seront plus efficaces en rentrant dans le cadre de conventions entre syndicats et patronat garantissant un minimum de sécurité de son investissement.**

« Permet de proposer au salarié de l'entreprise d'investir jusqu'à 10% de son salaire mensuel dans des projets d'investissements de l'entreprise. Fonctionne comme un crédit. Le salarié se voit rétribué son investissement de départ et également une partie des bénéfices réalisés grâce à l'investissement de l'entreprise. Le taux de bénéfices attribués aux salariés est défini entre la direction et les salariés avant l'investissement dans un projet. La durée avant rétribution peut également être négociée. »

POLITIQUE ECONOMIQUE

"Dans le document préparatoire au congrès d'Arras, les enjeux en matière de politique économique ont été largement abordés, notamment autour de la place des biens dits « supérieurs » [service de l'intérêt général, éducation, santé, etc...] d'une croissance durable, du rôle de l'entreprise dans la création de richesse, et d'un état régulateur, ce modèle économique encadré par une gouvernance Européenne et Mondiale forte".

>**Séparer les banques de dépôts et d'investissement**

>**Supprimer le « Bouclier Fiscal »** (Loi TEPA – 2007)

>**Non-compensation intégrale de la taxe carbone pour les foyers assujettis à l'ISF et aux bénéficiaires du « bouclier fiscal »**

>**Évaluation de l'utilisation des fonds publics** (Y compris des fonds européens type FEDER)

PROTECTION SOCIALE

>**Redéfinir l'obtention du RSA**

- Baisser à 18 ans le droit au RSA tout en réduisant la conduite de 2 ans de travail (un jeune de 18 ans n'étant pas forcément rentré dans la vie active aussi rapidement): l'individu doit démontrer qu'il n'étudie plus, qu'il est indépendant financièrement, qu'il n'a aucuns revenus et ne bénéficie pas d'aides financières de ses proches.

La réception du RSA chaque mois doit impliquer d'être présent à chaque rendez vous mensuel au pôle emploi avec justificatif de résidence en France (pour éviter ainsi tout abus) **afin d'aider les jeunes vers le retour à l'emploi.**

ÉCONOMIE SOLIDAIRE RESPONSABLE

L'Économie sociale et solidaire, c'est la création de richesses pas uniquement financières mais aussi productrices de citoyenneté, de lien social, de solidarité, en même temps que de biens et de services collectifs.

>**Mise en place d'un « fonds de soutien à l'innovation dans l'économie sociale et solidaire »**

>**Piste de réflexion sur la conversion d'entreprises en SCOP**

"La Scop (Société Coopérative de Production) est une société commerciale qui vit et se développe dans le secteur concurrentiel avec les mêmes contraintes de gestion et de rentabilité que toute entreprise. Son originalité : les salariés sont associés majoritaires de l'entreprise dont ils détiennent au moins 51% du capital. Tous les salariés ont vocation à devenir associés dans des modalités définies par les associés existants et avec leur accord. "

>**Soutenir le commerce équitable, avec une nouvelle labellisation officielle Européenne** (développée en ce moment au Parlement Européen)

CONSOMMATION ECONOMIQUE et DURABLE

>**Développer dans de plus en plus de villes, le système d'Auto-partage sur le système du Vélib**

>**Développer le système de bio/AMAP** (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne , partenariat de proximité entre un groupe de consommateurs et une ferme locale, basé sur un système de distribution hebdomadaire composée des produits de la ferme.)

>**Développer une identité propre au Mouvement Démocrate sur la question du développement durable** (Prise en compte de considérations sociales, économiques, environnementales)

EMPLOI

"Une information détaillée des formations possibles de requalification et de formations à de nouveaux métiers et une meilleure information des étudiants, en matière de formation professionnelle.... "

>**Permettre un suivi personnalisé et permanent** avec un unique conseiller Pole Emploi afin de trouver de meilleures solutions et plus rapides de formation ou de requalification :

*"Rendre les revenus plus réguliers et donc de ne pas tomber brutalement dans la grande précarité
Ne pas sortir brutalement du monde actif et créant un sentiment d'exclusion
Rendre plus lisible les formations qui peuvent se présenter à chaque individu "*

>**Donner de véritables moyens de mobilité**

Pistes de réflexion :

Participation de l'entreprise pour permettre de trouver un logement et installer son employé, facilité d'emprunt, réduction d'impôts de 5 à 20% pendant une période définie qui peut varier de 1 an à 5 ans....

>**Création d'un indice de pénibilité du travail, afin de permettre aux secteurs professionnels les plus difficiles de bénéficier d'une réduction des annuités de cotisation.**

> **Faciliter l'accès au transport pour les jeunes afin qu'il retrouve un emploi.**

AGRICULTURE

>Politique de limitation de l'usage des pesticides

Contrôles approfondis sur les produits mis en vente (garanti sans OGM, labels qualité...etc)

-Pousser à la réforme de la Politique Agricole Commune

« Avec l'augmentation des cours de certaines matières première agricoles, notamment des céréales, du beurre et de la poudre de lait depuis disons deux ans, un contexte nouveau oblige à évoluer.

L'agriculture est au cœur des enjeux économiques, écologiques et sociétaux de demain. Sa puissance économique porteuse d'emplois locaux, durables et non délocalisables, qui forment un tissu social dans nos campagnes »

Trois défis pour la nouvelle PAC

Défi environnemental (protection environnement)

Défi Alimentaire

Défi territorial (élargissement de l'UE)

COOPERATION

>Permettre le développement des pays les plus pauvres

>Meilleur accès aux ressources en eau

>Pour atteindre l'autosuffisance dans des territoires reculés.

ÉNERGIE ET CLIMAT

>Développer les énergies renouvelables pour arriver à la moitié du parc énergétique français à moyen terme (2025). (Déjà 40% en Suède contre moins de 10% en France).

>Constructions d'éco quartiers (modèle de Copenhague, vesterbro , Sjölstadt (Stockholm...))

>Développer des énergies nouvelles renouvelables de façon judicieuse *« Etendre le système du photovoltaïque, aux toitures terrasses par une augmentation du prix de rachat du Kw/H. »*

« Développement des marées motrices (éoliennes marines) »

Chapitre 3 : GOUVERNANCE : DEMOCRATIE ET JUSTICE

Sont soulignés les passages rajoutés au document initial. Des coupes ont été opérées dans celui-ci en fonction des remarques inscrites dans le préambule.

3-1 Démocratie

CONSTAT

L'idéal démocratique est ancré au plus profond de notre engagement politique. Dans son nom, le Mouvement Démocrate porte l'idée que la démocratie, ce n'est pas seulement l'attribution du pouvoir par le vote, mais également le système politique qui vise à porter au plus haut la conscience et la responsabilité des citoyens. Dans notre Charte des valeurs, l'idée de démocratie se décline sous plusieurs aspects :

- le respect scrupuleux des droits de la personne humaine ;
- la séparation des pouvoirs politiques, économiques et médiatiques ;
- le pluralisme politique et médiatique
- le droit à l'information des citoyens, responsables en droits et en devoirs.

La France assiste, depuis 2007, à l'avènement d'un régime « égocratique », dans lequel un seul, le président de la République, exerce tous les pouvoirs, au mépris de ce qu'est la France et de l'idéal universel qu'elle a porté tout au long de son histoire. Tous les pouvoirs sont concernés, dans l'ordre politique comme dans les ordres économique et médiatique. Le pouvoir présidentiel, devenu partisan, a été dévalorisé. Longtemps sous la Ve république, la fonction présidentielle fut considérée comme une fonction arbitrale. Engagée, certes, mais avec la hauteur de vues, le sens de l'intérêt général et le détachement liés à l'importance de la charge constitutionnelle dévolue au Président. Quoi qu'on puisse penser de leur action, le Général de Gaulle, Georges Pompidou, Valéry Giscard d'Estaing, François Mitterrand et Jacques Chirac ont tenté d'incarner, avec plus ou moins de succès, cette distance et cette hauteur.

En plus des dérives au sommet de l'Etat, notre démocratie souffre d'un mal central : le désintérêt croissant de nos concitoyens pour la politique. En effet, les indices de participation diminuent d'élection en élection au point de dépasser, à certaines d'entre-elles, le seuil critique des 50% d'abstention. Une démocratie moderne telle que nous la concevons ne peut se résigner à voir les citoyens, qui sont la clé de voûte de notre système politique, désertier peu à peu la « chose publique ». Il en va du bon fonctionnement de l'ensemble de notre pays.

CAUSES

Première rupture, le Président actuel, à trop vouloir démythifier la fonction, l'a en réalité galvaudée. Le chef de l'Etat s'est mué en chef de parti, l'arbitre en joueur de champ. Recevant les caciques du parti majoritaire, se rendant à leurs réunions, s'occupant de la dernière investiture à la dernière élection cantonale partielle, le Président actuel est avant tout un chef de parti. A trop apparaître, à trop parler, plus rien n'apparaît, et la parole n'a plus de sens. Ce n'est pas la conception que nous avons de la fonction présidentielle, de la charge ni des responsabilités du chef de l'Etat.

Le Premier ministre et le gouvernement ont disparu. Qui peut aujourd'hui croire que, selon les propres termes de la Constitution, « le Gouvernement détermine et conduit la politique de la Nation » ?

Le phénomène de cour est inhérent à la personnalité des chefs d'Etat. Il fut de tout temps, sans nul doute. Mais rarement se sera-t-il autant épanoui que depuis 2007. Et dans ce système de courtoisie constitué en mode de fonctionnement de l'Etat, plus forte est la grâce, plus lourde est la chute. Ce phénomène de cour dépasse largement l'anecdote du champ politique : il touche aussi à la fonction publique, à l'économie, aux médias.

Le pouvoir législatif, enfin, a été étouffé. Malgré la réforme constitutionnelle, censée rééquilibrer les pouvoirs au profit du législatif, rien n'a évidemment changé. Toutes les décisions sont prises avant qu'il soit consulté, avant même qu'il vote. En réalité, il n'y a pas de Parlement, il n'y a que le visage parlementaire d'une majorité présidentielle. Des trois missions d'un Parlement moderne, voter la loi, contrôler l'action du gouvernement, organiser le débat public, qui peut objectivement dire qu'elles ont survécu à l'absolutisme présidentiel ?

Les causes du désengagement des Français en politique sont multiples. Premièrement, c'est l'image des femmes et des hommes politiques elle-même qui agit en repoussoir. En effet, l'intégrité, le désintéressement et la sobriété de nos élus sont trop souvent mis en doute, en particulier lorsqu'on se rapproche des sphères politiques nationales. La pratique du pouvoir actuel ne fait rien pour corriger cette situation préoccupante, bien au contraire. Deuxièmement, le déficit de représentativité dans nos institutions ne donne pas à nos concitoyens le sentiment d'être réellement pris en compte lorsque les débats et les décisions ont lieu. L'exercice de la citoyenneté exige des efforts que les Français ne veulent pas fournir en vain, il est donc important de représenter tous les grands courants politiques de notre pays au sein des différentes institutions pour permettre à tous les Français de faire entendre leur voix. Troisièmement, la démocratie est à la fois le système politique le plus exigeant pour les citoyens mais également le plus responsabilisant et émancipateur. Sa stabilité repose sur deux piliers : les droits et les devoirs de chacun. L'exercice de ces deux fondements s'apprend et c'est souvent cet apprentissage qui fait défaut.

NOS PROPOSITIONS

Même si ces abus peuvent être en grande partie corrigés par un exercice raisonnable du pouvoir dans les dispositions actuelles de la Vème République, cette dérive égocratique du système politique français appelle cependant à une réforme profonde de nos institutions républicaines pour limiter au maximum ces excès néfastes. Et cette réforme commence par la restauration de la séparation effective des pouvoirs, dont l'affirmation du pluralisme constitue le fondement. Au fond, il y a deux conceptions de la démocratie. Pour les uns, c'est l'alternance. Pour nous, c'est la représentation. L'alternance autorise, dès lors qu'on a la majorité, la concentration et l'exclusivité du pouvoir. C'est une vision patrimoniale de la politique et de l'Etat. Dès lors que le seul jugement est celui de l'élection future, rien ne doit, en l'attendant, venir contrecarrer ni même contrarier l'usage et l'abus du pouvoir, devenu un dû, une prise de guerre, une propriété. La représentation, c'est l'idée que le pouvoir ne peut exister sans contre-pouvoirs puissants, que les corps intermédiaires sont reconnus comme des partenaires responsables de l'Etat, que la séparation des pouvoirs est une condition de la démocratie, le pluralisme une nécessité de l'Etat de droit, l'information un droit des citoyens. L'exécutif doit retrouver sa légitimité. Le Président préside : ayant la charge de la nation, il n'est pas l'homme d'un parti, il est le porte-parole des citoyens et non pas d'un clan. Le gouvernement gouverne : il est en charge du quotidien, responsable devant le Parlement, soutenu par une majorité. Le Premier ministre, choisi par le Président, est issu de cette majorité. Il la rassemble et elle lui donne sa confiance. L'exécutif forme une équipe.

Pour remédier au désengagement progressif des Français en politique, il faut agir sur trois leviers principaux : l'exemplarité des élus, une meilleure prise en compte du vote de chaque électeur et enfin un apprentissage approfondi de la citoyenneté. L'exemplarité des élus passe par des politiques publiques responsables (ne pas accroître sans cesse les déficits pour financer des dépenses de court-terme) mais également par la sobriété de nos institutions dans leurs frais de fonctionnement, l'Élysée en tête. Nous proposons donc **d'inscrire dans la Constitution, l'interdiction pour un gouvernement de présenter un budget en déficit de fonctionnement**, hors période de récession, ce qui obligera à un plus grand respect des deniers publics ainsi que de ceux dont ils proviennent, nos concitoyens. L'exemplarité des élus passe aussi par le **non-cumul des mandats**. Nous sommes pour l'interdiction de l'exercice de plus d'un mandat en même temps, à l'exception des élus des petites communes. Cette mesure s'accompagne d'une **revalorisation du statut de l'élu** et notamment celui des élus de petites communes pour leur accorder la sécurité nécessaire à l'exercice de leur mandat (meilleure rétribution financière et droit à la réinsertion). Enfin, l'exemplarité des élus locaux exige que ces derniers **résident effectivement dans la collectivité où ils sont élus**. Deuxièmement, pour qu'une République saine soit retrouvée, il faut que le vote des électeurs ait un poids réel. Or le mode de scrutin actuel aux élections législatives n'assure pas une juste représentation des grands courants d'opinions à l'Assemblée nationale. Le Parlement représente la nation. Pour qu'il ne soit pas la marionnette de l'exécutif, il faut une **loi électorale juste** qui fasse dépendre l'élection des parlementaires non pas du bon vouloir du Président, mais de l'adhésion des Français. La République fédérale d'Allemagne a trouvé un bon équilibre. À chaque élection législative deux bulletins de vote: le premier pour élire des députés, sur leur personnalité, représentant tous les territoires et le deuxième bulletin de vote pour donner sa voix à un parti. Au soir de l'élection, il suffit d'ajouter des sièges aux partis à qui l'élection directe des députés n'a pas donné leur juste compte d'élus. Ainsi l'Assemblée est équilibrée, l'immense majorité des élus tenant son mandat directement du peuple, mais tous les grands courants du pays ayant leur place au parlement, dès lors qu'ils ont recueilli 5% des suffrages. Si ce système était appliqué dans notre pays, la responsabilité du gouvernement devant le parlement, telle qu'elle est organisée par l'article 49 de la Constitution, ne serait pas modifiée dans son principe. Il conviendrait toutefois de développer la pratique des commissions d'enquête parlementaires (sur l'activité des administrations) et de **prévoir que chacune des assemblées pourra convoquer devant elle un membre du gouvernement, l'auditionner et recevoir ses explications**. Pour aller plus loin dans le contrôle, on pourrait envisager d'instaurer une procédure tendant à la mise en jeu de la **responsabilité politique d'un ministre devant l'Assemblée nationale**. A l'issue de cette procédure, le ministre pourrait être contraint de démissionner, sans que soit remise en cause l'existence du gouvernement.

Pour que chaque voix compte, il faut également **reconnaître les votes blancs**, les comptabiliser dans les suffrages exprimés. Actuellement ils sont assimilés à des votes nuls or il faut aussi prendre en compte les bulletins blancs dans la détermination des suffrages exprimés. En ce qui concerne les électeurs eux-mêmes, il est normal qu'après cinq ans de résidence en France, une personne, quelle que soit sa nationalité, puisse **voter aux élections locales**. Enfin, l'apprentissage de la citoyenneté passe par l'éducation et c'est **une refonte complète du cours « d'éducation civique »** qui doit être opérée afin de donner à cette matière toute son importance dans le cursus de l'élève. Cet apprentissage passe aussi par la pratique : le service civique universel en est l'exemple. Il sera obligatoire, pour toutes les jeunes Françaises et les jeunes Français âgés de 18 à 22 ans, pendant six mois, temps de brassage, d'apprentissage et de service aux autres. Ce service sera au choix militaire, civil ou humanitaire à l'étranger. Nous proposons de surcroît qu'il devienne progressivement un **service civique européen obligatoire** où le brassage s'effectuera au niveau de notre continent et aidera ainsi au renforcement de l'identité européenne.

3-2 Justice

CONSTAT

La séparation des pouvoirs, c'est l'exécutif, le législatif, le médiatique, le judiciaire et également l'économique. Il y a une grande question sur l'indépendance de la justice en France, soumise, comme les autres pouvoirs, à une entreprise de domination et de mainmise. La plus récente illustration de cette entreprise de domination, c'est évidemment cette annonce du changement profond de l'équilibre de la justice pénale en France par la suppression du juge d'instruction et l'attribution de l'enquête au Procureur dépendant hiérarchiquement du pouvoir exécutif.

Depuis son arrivée au pouvoir, le président de la République a poursuivi, sans aucune rupture, la politique engagée par son prédécesseur pour réduire constamment l'autonomie que l'institution judiciaire avait acquise dans les années 1990. Mettant en exergue des erreurs judiciaires ou des drames comme Outreau, le pouvoir politique a instrumentalisé des faiblesses incontestables pour réduire toute velléité d'autonomie de la magistrature. Se sont ajoutées un certain nombre d'innovations : poursuites disciplinaires engagées contre des magistrats instructeurs ou connus pour leur engagement contre la corruption, autant de poursuites ayant lamentablement échoué. Le but évident était de déstabiliser des magistrats qui, par leur seule notoriété, représentaient une image du juge qui pouvait trouver un accueil favorable chez nos concitoyens ; politique de reprise en main extrêmement ferme des parquets et mesures d'intimidation successives à l'encontre de magistrats du siège provoquant les réactions d'une magistrature pourtant bien peu habituée à sortir de son devoir de réserve. La suppression du juge d'instruction vient donc en quelque sorte coiffer cet édifice afin de disposer d'une justice aux ordres, après avoir construit un système de contrôle direct et indirect des médias.

CAUSES

Ce n'est pas la même chose que l'enquête et la poursuite pour les affaires graves, notamment pour les affaires qui mettent en cause des puissants, soient placées entre les mains d'un magistrat indépendant, protégé par son statut ou qu'elles passent entre les mains du procureur, magistrat à l'autorité de sa hiérarchie, et d'abord soumis au pouvoir exécutif pour la progression de sa carrière, magistrats nommés par l'exécutif, y compris contre l'avis du Conseil supérieur de la magistrature, et lorsqu'il s'agit des procureurs généraux, nommés en Conseil des Ministres comme des préfets. On voit bien les risques de dérive. L'enquête au procureur, c'est en réalité la remise de l'opportunité de l'enquête au pouvoir en place. Lorsqu'une affaire est gênante, lorsqu'elle

dérange, il n'est même pas besoin pour l'étouffer au bénéfice du pouvoir ou de ses amis ou des puissants, d'obéir à des ordres grossiers, il suffit de ne rien faire. Les nominations, quand elles interviennent, font le reste. Il suffit de s'assurer que les bons tempéraments ont été nommés aux bons endroits. Le deuxième risque est le déséquilibre. On sait ce que cela donne notamment aux États-Unis, l'importance, dans un système comme celui-là, d'avoir les moyens les plus forts financièrement à mobiliser pour la défense. Le moins que l'on en puisse dire est qu'il y a des systèmes judiciaires dans lesquels, « selon que vous serez puissant ou misérable (c'est-à-dire selon que vous serez souvent riche ou pauvre) les jugements de cour vous rendront blanc ou noir ».

Dernier point, à travers la suppression du juge d'instruction, en fait, nous abandonnons dans ce domaine aussi, l'architecture de notre justice pénale française pour adhérer à l'architecture anglo-saxonne. Nous avons une culture du droit que bien des pays autour de nous dans l'espace francophone et au-delà imitaient. Nous avons une école du droit qui faisait autorité dans le monde et qui contrebalançait l'école juridique anglo-saxonne. Maintenant, c'est nous qui nous mettons à imiter les autres. Là, comme ailleurs, nous rejoignons le modèle dominant et ce n'est pas le sens qui était celui de la tradition nationale française. On verra ceci : aucun des risques que l'on dénonçait dans l'exercice de notre justice pénale ne sera exorcisé par la nouvelle organisation, si elle voit le jour comme on l'a conçue, mais on aura à coup sûr un long temps de désordre et

d'incertitude, de nouvelles incertitudes et de nouveaux désordres coûteux en moyens et coûteux en réputation pour la France.

NOS PROPOSITIONS

Nous, démocrates, défendons l'indépendance de la justice. Si l'on veut que l'enquête soit confiée au procureur, il est une condition impérative à laquelle nous n'accepterons pas que l'on se dérobe. **Si l'enquête doit être confiée au procureur, il faut que le procureur soit rendu indépendant**, donc, notamment que sa carrière ne dépende plus du pouvoir et il est une condition impérative : que l'on soit assuré que le dépôt d'une plainte puisse entraîner une enquête sans que cette enquête puisse être étouffée par qui que ce soit. Instaurer, ou restaurer, l'indépendance de la justice dans notre pays, comme Montesquieu le proposait déjà il y a plusieurs siècles, cela doit passer par le **statut du Garde des sceaux** qui ne doit pas être un ministre comme les autres. Il ne doit pas seulement être un membre du gouvernement. Parce qu'il est le responsable de la politique pénale et que d'une certaine manière c'est vers lui qu'on tourne les regards lorsqu'il y a un besoin, une revendication, une attente du côté de l'indépendance, le Garde des sceaux ne doit pas seulement être nommé par le président de la République, mais doit être investi par l'Assemblée nationale par un vote, un vote qui ne sera pas comme les autres, à une majorité qualifiée, un vote qui exigera l'accord des grandes tendances du pays pour qu'il puisse désormais exercer sa mission au nom du peuple français. Ce Garde des sceaux devra également **présider le Conseil supérieur de la magistrature**, qu'il soit, lui, investi par la confiance du président et de l'Assemblée nationale, le garant de cette indépendance et de cette protection à laquelle les magistrats ont droit dans un pays libre.

Un dernier point doit être abordé : celui de l'état lamentable de notre système carcéral, en tous points indigne d'une grande démocratie. Deux pistes doivent être explorées : celle de la **ré-humanisation des lieux d'emprisonnement** et la recherche de toutes les alternatives à la détention, notamment pour les jeunes. La loi doit assurer le respect de l'Etat de droit dans la prison : confidentialité, rencontres régulières entre détenus et personnels pénitentiaires, droit de vote effectif... **Toute personne détenue devrait exercer une activité, une formation ou un travail**. C'est ce qui se passe en Allemagne, au Danemark, en Italie ou en Espagne. Tout travail doit donner lieu à rémunération. Les unités de vie familiale devraient permettre un retour progressif à la vie sociale et familiale, être un atout dans la réinsertion. Les personnes dont l'état de santé, physique et psychique, rend le maintien en détention indigne, doivent être placées dans des structures d'accueil et de soins. **Toute peine devrait être exécutée en partie en milieu fermé, en partie en milieu ouvert**. Aujourd'hui, la France est l'un des derniers pays du Conseil de l'Europe pour le nombre de libertés conditionnelles accordées ! Nous réaffirmons que **la détention provisoire doit être l'exception. Pour les jeunes, enfin, la sanction doit être ultrarapide et éducative**. Nous sommes favorables à des sanctions qui mettront le jeune au contact de l'autorité, avec rigueur, et qui soient aussi éducatives - comme de vrais travaux d'intérêt général (TIG) d'une durée de 3, 6, 12 mois qui consisteraient par exemple à effacer les tags dans les cités et dans les trains.

CHAPITRE 4 – EDUCATION

4 – 1 Ecole, collège et lycée

Faire de l'école une priorité nationale

§ 2 : Ajouter une phrase en fin de paragraphe : « Le point de vue des élèves et leurs attentes ne devront pas être ignorés mais écoutés, de manière à ne pas les laisser spectateurs de leur propre éducation. »

Assurer une réelle égalité des chances

§ 3 : Ajouter en fin de paragraphe : « De même, il faut limiter l'hégémonie de la filière scientifique, aujourd'hui considérée comme une filière « d'élite » et revaloriser les autres filières tant générales que professionnelles. En effet ce qui compte pour l'avenir d'un élève n'est pas le « mérite » qu'on pense pouvoir retirer de tel ou tel parcours, mais le meilleur épanouissement personnel possible. »

Ajout de paragraphe après le § 4 : « L'apprentissage du français est une réelle difficulté pour les élèves ne parlant pas cette langue dans leur famille, et l'ayant peu ou pas pratiqué avant d'intégrer le système scolaire. L'utilisation de méthodes d'enseignement parallèles, par le biais du théâtre ou de la chanson, ou des échanges intergénérationnels encadrés pourraient y constituer une solution. Dans ce dernier cas, il serait possible de travailler avec le milieu associatif, qui propose déjà des échanges de ce type. »

§ 5 : Ajouter une phrase en fin de paragraphe : « A partir de la classe de 4^e, et jusqu'en Terminale, on pourrait également envisager l'organisation, au sein même de la classe, d'une forme de monitorat, les meilleurs élèves ayant la possibilité d'accompagner ceux plus en difficulté. Ce monitorat, qui pourrait s'exercer dans le cadre de travaux en groupes ou de petits exercices, n'a pas pour but de suppléer le professeur ; il permettrait aux meilleurs élèves d'explicitier leurs connaissances (et donc d'acquérir des compétences pédagogiques supplémentaires), et de négliger ni les élèves en difficulté, ni les meilleurs. »

§ 9 : ajout d'une phrase en fin de paragraphe : « L'implication des parents d'élèves (en association ou non), qui est tout à fait légitime, a pris cependant un poids qui empêche les professeurs d'exercer leur travail dans les meilleures conditions ; une redéfinition du rôle des parents d'élèves permettrait des rapports moins difficiles. »

Ecole et société

Supprimer le § 2 : ce point de vue, bien que partagé, n'a pas sa place dans un projet à moyen ou long terme. Remplacer ce § par « la recherche des moyens susceptibles de développer efficacement la motivation des élèves doit se faire en respect de principes éthiques. Le parcours d'orientation doit permettre d'intégrer une motivation basée sur le souhait d'atteindre un objectif d'émancipation intellectuelle et matérielle. »

Ajout de § après le § 3 : dans un monde en évolution accélérée, afin de donner aux générations futures les outils qui leur permettront tant d'appréhender ces évolutions, en minimisant les risques de décrochages, que d'être des acteurs stratégiques de ce changement permanent – nécessaire – nous souhaitons que les contenus pédagogiques tendent à encourager et développer à la fois la créativité dans son sens large, l'esprit critique et l'ensemble des outils et méthodes permettant son élaboration (volet méthodologique important, recherche d'informations et validation de la fiabilité des sources), que les capacités d'auto-apprentissage. Il s'agit de permettre à ces générations de pouvoir évoluer en acteurs autonomes, conscients et responsables, du monde auquel ils participent. »

Ajout de paragraphe, après le § 4 : « Afin de mieux tenir compte des spécificités régionales (urbanisation, réseau urbain...), se doter d'une réactivité accrue sur l'évolution du monde de l'emploi, une décentralisation de la mission et des services chargés de l'orientation semble judicieuse. Nous souhaitons que cette compétence soit attribuée à la région, en synergie avec leur implication sur le développement économique, la gestion des lycées, la formation professionnelle, et de manière croissante l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. »

4 – 2 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Ajout avant le § premier : « Nous affirmons la nécessité que les politiques en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation soient définies dans le cadre d'orientations et d'objectifs européens, en respect notamment du processus de Bologne et de la stratégie de Lisbonne. La France mais aussi les régions doivent être volontaires et préceuses dans cette optique européeniste, et encourager le renouvellement de ces réflexions d'échelle européenne. »

Ajout à la suite § 3 : « Ces pôles doivent favoriser le développement de l'interdisciplinarité mais aussi du décloisonnement entre les diverses cultures pédagogiques qui coexistent dans l'enseignement supérieur français. Cela ne doit pas conduire à l'uniformisation mais à la mutualisation des moyens – jusqu'au patrimoine – et au développement des échanges de compétences par le mouvement des personnels d'enseignement sur un territoire au sein duquel la complémentarité des ressources et d'établissement doit prévaloir sur leur concurrence. Il s'agit ainsi d'élever plus encore la densité scientifique & la diversité intellectuelle des formations. Ceci doit aussi conduire à l'élaboration de plateformes créatives, d'échanges des pratiques et des supports, entre acteurs du corps enseignant. »

Dans la liste des propositions, au deuxième alinéa, après « des grands pays développés », ajouter : en intégrant une remise à plat intégrale de la multitude des dispositifs éparpillés de financement de l'enseignement supérieure, ce qui inclue ceux concernant la vie étudiante (logement, santé, culture, etc.), les systèmes de déduction fiscale ou encore la taxe d'apprentissage. Cela est en l'état actuel des choses profondément inéquitable et rend impossible – du fait de la multitude et de la complexité ainsi créée – toute évolution stratégique significative en la matière. »

Dans la liste des propositions, ajouter l'alinéa suivant : « mettre un plan décennal de développement des chaînes de conception pédagogiques, en les professionnalisant, de manière à entourer les enseignants-chercheurs d'un personnel en capacité de les aider dans leur mission, pour accroître l'efficacité, et donc la démocratisation, de notre système national de transmission des connaissances. »

Après le § 6 (terminé par '...exactement le contraire du modèle français', ajouter le § suivant : « L'autonomie des universités doit cesser de tendre vers une déconcentration insidieuse,

établissant la mise sous tutelle des stratégies de recrutement et de management des établissements par les rectorats, eux-mêmes en incapacité d'avoir une approche globale pertinente. Certaines compétences doivent être purement et simplement décentralisées aux régions – tel que le logement étudiant – dans une logique de mise en cohérence de la répartition des compétences, mais sous réserve que l'état voir l'Europe garantissent un financement équitable des territoires, préservant le maillage territorial constitué par notre réseau d'enseignement, de recherche, et d'innovation. »

Après le dernier §, ajouter le § suivant : « Afin de nourrir la vision stratégique des communautés scientifiques, sans chercher insidieusement à leur imposer des directions à visée de court-terme, nous souhaitons accroître l'organisation et le financement (très peu coûteux) des réseaux thématiques nationaux et de programmes de prospective larges, trans-thématiques et transdisciplinaires. Ces programmes doivent permettre la contribution des partenaires tant privés que publics de la recherche ayant une action ou interaction de fait avec ces thèmes et disciplines. Nous rappelons que le décloisonnement est le vecteur principal de la créativité et que les acteurs politiques doivent porter ce principe dans leurs discours. »

4 – 3 RECHERCHE ET INNOVATION

A la suite du deuxième §, ajouter : « La place des TPE et PME dans les divers organismes et programmes de consultation et prospective européens, nationaux, ou régionaux, en particulier dans les Conseils Economiques et Sociaux Régionaux doivent être fortement accrue, favorisée et valorisée, y compris par une considération de la part financière plus importante que leur implication fait peser sur leur structure. »

Dans le troisième §, ajouter, à la suite de « en apportant une aide communautaire aux dépôts de brevets européens compensant des frais d'enregistrement et de traduction, ainsi qu'à leur défense en cas de copie illégale. » : « L'union européenne devra même rapidement passer d'une logique de systèmes de brevets nationaux à la création d'un véritable dispositif de protection intellectuelle européen, remplaçant les organismes nationaux de protection (type INPI en France) par un organisme européen. Ceci sera en faveur du développement des emplois innovants non délocalisables et du dynamisme économique de l'Union. »

4 – 4 FORMATION

§ 2 : Ajouter en fin de paragraphe : « De même, il faut favoriser chez les élèves l'apprentissage en autonomie. Ceci est primordial, non seulement pour pouvoir ensuite s'adapter dans le monde du travail, mais aussi dans la mesure où notre monde est en changement constant. »

De manière générale nous souhaitons voir ce volet, crucial, faire l'objet d'une mission publique de débat national, type Grenelle, si possible à l'échelle européenne.

4 – 6 JEUNESSE ET SPORT

Nous proposons une réécriture de ce chapitre comme suit :

Dans une société où les loisirs se développent de plus en plus, le nombre de licenciés sportifs croît de plus en plus. Dans ce contexte il est important de s'intéresser au sport dans le cadre du sport loisir mais aussi dans le cadre du sport de haut niveau. Contrairement à ce que l'on peut penser généralement les deux ne sont pas opposés bien au contraire, le sport de loisir permet d'élargir la base de ceux qui potentiellement pourront être compétiteurs, et les compétiteurs permettent de par l'image qu'ils véhiculent d'amener de nouveaux adhérents pour les sports de loisirs.

Nous démocrates, dans un but de développement du sport proposons :

- La création d'infrastructures spécialisées telles que des cours d'eau aménagés à la pratique du kayak ou encore d'un anneau de patinage de vitesse. La France ne peut se permettre d'envoyer des sportifs sur des compétitions internationales, en leur demandant

toujours plus, sans mettre en œuvre de quoi rendre leur entraînement sur le territoire français possible. Toute fois il pourra aussi être envisagé de réaliser ce genre d'équipements en partenariat avec d'autres pays de l'Union européenne.

- Le sportif qui prétend devenir compétiteur ne peut pas être abandonné par les institutions, il est primordial de permettre à ces jeunes qui s'investissent au niveau sportif, de pouvoir poursuivre des études dignes de ce nom en parallèle et aussi d'avoir un réel suivi médical, afin de garantir leur intégrité physique.
- Le sport de haut niveau c'est aussi le handisport. Ainsi, il pourrait être envisagé que les jeux paralympiques n'aient plus lieu après les jeux olympiques une fois que la flamme est éteinte et que le public et les médias sont repartis.
- Il est nécessaire de poursuivre la lutte contre le dopage, mais celle-ci ne doit pas rester cantonnée au sport de haut niveau, il existe des pratiques telles que la musculation, le culturisme... où le dopage est chose admise et courante. La lutte contre cette dérive sociale doit être développée dans un souci de santé publique.
- Au niveau du sport amateur/ professionnel, une trop grande différence existe entre les sports. Ainsi certains sportifs bénéficient de salaires mirobolants qui leur permettent de s'investir pleinement dans leur entraînement, pendant que d'autres n'ont même pas le droit de faire cours à de plus jeunes afin de gagner un peu d'argent, sous peine d'être exclu du système compétitif. Une harmonisation des statuts serait donc souhaitable.
- Le sport français se base sur un système entièrement mixte, c'est-à-dire sur un système associatif et sur le secteur public. La gestion d'association demande de plus en plus de compétences, c'est pourquoi les formations pour les bénévoles associatifs doivent être encore plus développées et donner lieu à des validations d'acquis.
- Le soutien aux associations par le biais des subventions ou prêt de salles ou autre, doit continuer. Les collectivités territoriales n'ont pas la possibilité de gérer à elles seules le sport et les associations non plus.
- En ce qui concerne le sport scolaire, il est important que cet enseignement continu à être fait par des titulaires de CAPEPS ou d'agrégations STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives). Ces personnes ont reçu une formation générale pour l'initiation à différents sports, contrairement aux BEES (brevet d'état d'éducateur sportif) qui eux sont spécialisés dans une discipline et qui se destinent plutôt à l'encadrement d'une pratique régulière et à long terme. L'UNSS (Union nationale du sport scolaire) permet quant à elle notamment dans les quartiers sensibles d'encadrer les jeunes le mercredi après midi ou pendant les vacances dans un but sportif mais aussi d'éducation par le sport, ce qui peut permettre de lutter contre la violence, en incitant les jeunes à réfléchir sur le problème de la rivalité.
- Dans une société où la durée de vie augmente, il est nécessaire de prévenir certains risques, notamment liés aux chutes ou à l'ostéoporose, le sport adapté peut être un très bon outil. Il peut aussi permettre de poursuivre la socialisation de personnes âgées qui risqueraient d'être en situation d'exclusion.
- Pour le sport en entreprise, il peut être un bon moyen de développement de la pratique et de l'esprit d'équipe en revanche il faut veiller à ce que les valeurs portées par le sport ne soient pas détournées à des fins d'exploitations du salarié dans une société consumériste dirigée par le profit.

CHAPITRE 5 – TERRITOIRES

Il convient de rappeler l'attachement des jeunes démocrates à la **conception large de la notion de service public à la française**. En effet, celle-ci ne se limite plus seulement aux services dits régaliens tels la police, la justice et l'éducation ; elle doit englober plus largement la culture (création des écoles municipales de musique et de danse), le sport, le service public de l'enfance et de la petite enfance (crèches municipales et départementales), le service public de la recherche d'emploi, le transport scolaire, la restauration collective et le portage de repas aux personnes âgées.

La plupart des services publics aujourd'hui sont locaux.

A ce titre, les collectivités territoriales jouent et doivent continuer à jouer un rôle fondamental ; elles contribuent à assurer le développement des services publics de proximité essentiels pour les français. **Les jeunes démocrates réaffirment donc l'importance du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales et la garantie de ressources propres et pérennes**. A ce titre, nous ne pouvons que dénoncer les tentatives de recentralisation « jacobines » opérées par la réforme des collectivités territoriales, la suppression de la taxe professionnelle (le futur taux de la CET sera défini annuellement par l'Etat !!) et le Grand Paris.

Il convient également d'assurer une **égalité d'accès au service public sur tout le territoire national** ; ainsi, les zones rurales et les milieux défavorisés et sinistrés doivent être convenablement desservis. **Il convient de réaffirmer notre opposition à la privatisation de la Poste** et demande l'adoption d'un certain nombre de garde fou pour l'en empêcher quelle que soit la majorité qui viendrait à être élue.

Afin de lutter contre la fracture numérique, les Jeunes démocrates propose la création d'un service public du haut débit pour assurer la même couverture sur tout le territoire.

Lutter contre la désertification passe par une application concrète de la charte des services publics en milieu rural établie par le gouvernement VILLEPIN et par la contractualisation des obligations de certains établissements publics ou entreprises publiques (l'Etat doit prendre toute sa place dans les conseils d'administration où il détient une minorité de blocage). **La SNCF doit s'engager à ne pas fermer de gares en milieu rural, la Poste en tant que société anonyme en devenir doit s'engager à un minimum d'obligations de service.**

Enfin, une remise à plat des différents outils définis dans le cadre de la politique de la ville doit être réalisée sur l'échelon territorial le plus pertinent, à savoir la région, plus à même d'appliquer de manière plus efficace les plans banlieues, répartir les crédits de rénovation urbaine ou lutter contre les spéculations immobilières abusives. **Les régions ont un rôle à jouer afin d'assurer une plus grande mixité sociale dans les différents quartiers.**

Les infrastructures de transport doivent également être améliorées: les lignes de bus en site propre doivent être systématiquement privilégiées, **la France doit pouvoir rattraper son retard et favoriser, lorsque cela est possible, le télétravail**. Enfin, après avoir favorisé pendant des décennies la construction et l'exploitation des lignes TGV, les crédits publics doivent pouvoir bénéficier aux **TER et autres transports régionaux**, trop longtemps relégués en second plan.

Propositions Europe (et international)

I. Remarques préliminaires

Sur la base du document « de travail » préparatoire au congrès d'Arras (parties 1-4: 1-9 ; 6)

- Europe : sujet transversal et permanent qui doit trouver sa place dans chaque chapitre (pour ouverture et élargissement des perspectives, des propositions)
- Refus des Jeunes du renoncement immanent dans l'ensemble de la version de travail aux perspectives communautaires contre une vision intergouvernementale: « la citoyenneté européenne relève du partenariat des états nationaux » (sic)
- 1-4, supprimer (ou améliorer significativement) la mention des origines « judéo-chrétiennes et gréco-romaines », afin de ne pas relancer le débat sur les origines culturelles de l'Europe
- suppression du 1-9.

II. Propositions concrètes :

- Réaffirmation claire de l'objectif d'une Europe FEDERALE
- Positiver le discours sur l'Union, éviter les doubles discours, les confusions et manques de transparence en matière européenne.
- Se prononcer pour l'établissement à terme d'une Constitution européenne lisible par tous, focalisée sur les questions institutionnelles, en bref, relancer l'objectif d'améliorations des institutions dans la perspective fédérale
- Exiger un volet européen dans les programmes pour les élections régionales, rendre à l'Europe, par le débat électoral, la place qui est la sienne (historique, politique, financière, projets divers et particulier, euro-regions, etc.) dans l'enjeu régional.
- Exprimer le désir d'une véritable démocratie européenne avec :
 - des listes transeuropéennes pour les élections au Parlement européen, voir les élections locales
 - un engagement plein et entier dans les partis transeuropéens, le PDE en particulier l'élection au suffrage universel direct du Président de l'UE.
- défendre une politique européenne commune et communautaire en matières :
 - d'immigration (ouverture? Régularisations ? en prenant en compte les perspectives démographiques, économiques, sociales, retraites, etc...)
 - de transports (réseau transeuropéens, ferroutage, harmonisation des normes, interdiction totale de circulation des poids-lourds le week-end, etc.)
 - d'énergie (contre la concurrence entre états membres vis-à-vis les grands producteurs : Russie, etc...)
 - fiscalité (plaider pour un impôt européen marqué comme tel finançant des projets précis d'une part, et pour une harmonisation fiscale globale)
 - social (minima vers le haut, conditions salariales, marchés de l'emploi, etc.)
 - armée, défense, renseignement, vers une « armée européenne «de la paix ? »

familiale (adoption, droits de l'enfant, contraception, avortement, homoparentalité, égalité homme-femme et accès au travail, etc...)
co-développement (ACP, pays tiers, etc...) avec une mise en exergue des mauvaises pratiques des multinationales européennes (total, Bolloré, etc...) : faire de l'Europe un acteur exemplaire (au delà des mots) et être en pointe sur la dénonciation des mauvaises pratiques

- défendre une réforme de la PAC en faveur des petits producteurs, de proximité, et d'une agriculture durable, raisonnée, et contre les grandes industries et propriétaires terriens notamment dans une perspective nord-sud (premier bénéficiaire de la PAC : prince de Monaco ?)
- promotion d'une charte sociale européenne rénovée (à l'instar charte des droits fondamentaux)
- lancer un débat (//ID nationale) sur l'émergence d'une identité/ conscience/ citoyenneté européenne
- établissement d'un **service civique OBLIGATOIRE & EUROPEEN** (cf. doc commission Europe jeunesse et programme européennes MoDem)
- facilitation (et diminution du délais) des règles d'obtention du droit de vote pour les citoyens européens aux élections locales et européennes
- le MoDem s'engage, sur chaque grand sujet, à réaliser un benchmark (comparatif des meilleures pratiques) européen (ex. délinquance juvénile§ scandinaves, etc.)

CHAPITRE 6 – EUROPE

Remarques préliminaires

Sur la base du document « de travail » préparatoire au congrès d'Arras (parties 1-4: 1-9 ; 6)

- Europe : sujet transversal et permanent qui doit trouver sa place dans chaque chapitre (pour ouverture et élargissement des perspectives, des propositions)
- Refus des Jeunes du renoncement immanent dans l'ensemble de la version de travail aux perspectives communautaires contre une vision intergouvernementale: « la citoyenneté européenne relève du partenariat des états nationaux » (sic)
- 1-4, supprimer (ou améliorer significativement) la mention des origines « judéo-chrétiennes et gréco-romaines », afin de ne pas relancer le débat sur les origines culturelles de l'Europe
- suppression du 1-9.

Propositions concrètes :

- Réaffirmation claire de l'objectif d'une Europe FEDERALE
- Positiver le discours sur l'Union, éviter les doubles discours, les confusions et manques de transparence en matière européenne.
- Se prononcer pour l'établissement à terme d'une Constitution européenne lisible par tous, focalisée sur les questions institutionnelles, en bref, relancer l'objectif d'améliorations des institutions dans la perspective fédérale
- Exiger un volet européen dans les programmes pour les élections régionales, rendre à l'Europe, par le débat électoral, la place qui est la sienne (historique, politique, financière, projets divers et particulier, euro-regions, etc.) dans l'enjeu régional.
- Exprimer le désir d'une véritable démocratie européenne avec :
 - o des listes transeuropéennes pour les élections au Parlement européen, voir les élections locales
 - o un engagement plein et entier dans les partis transeuropéens, le PDE en particulier l'élection au suffrage universel direct du Président de l'UE.

- défendre une politique européenne commune et communautaire en matières :
 - d'immigration (ouverture? Régularisations ? en prenant en compte les perspectives démographiques, économiques, sociales, retraites, etc...)
 - de transports (réseau transeuropéens, ferroutage, harmonisation des normes, interdiction totale de circulation des poids lourds le week-end, etc.)
 - d'énergie (contre la concurrence entre états membres vis-à-vis les grands producteurs : Russie, etc...)
 - fiscalité (plaider pour un impôt européen marqué comme tel finançant des projets précis d'une part, et pour une harmonisation fiscale globale)
 - social (minima vers le haut, conditions salariales, marchés de l'emploi, etc.)
 - armée, défense, renseignement, vers une « armée européenne «de la paix ? »
 - Familiale (adoption, droits de l'enfant, contraception, avortement, homoparentalité, égalité homme-femme et accès au travail, etc...)
 - co-développement (ACP, pays tiers, etc...) avec une mise en exergue des mauvaises pratiques des multinationales européennes (total, Bolloré, etc...) : faire de l'Europe un acteur exemplaire (au delà des mots) et être en pointe sur la dénonciation des mauvaises pratiques
- défendre une réforme de la PAC en faveur des petits producteurs, de proximité, et d'une agriculture durable, raisonnée, et contre les grandes industries et propriétaires terriens notamment dans une perspective nord-sud (premier bénéficiaire de la PAC : prince de Monaco ?)
- promotion d'une charte sociale européenne rénovée (à l'instar charte des droits fondamentaux)
- lancer un débat (//ID nationale) sur l'émergence d'une identité/ conscience/ citoyenneté européenne
- établissement d'un service civil OBLIGATOIRE & EUROPEEN (cf. doc commission Europe jeunesse et programme européennes MoDem)
- facilitation (et diminution du délais) des règles d'obtention du droit de vote pour les citoyens européens aux élections locales et européennes
- le MoDem s'engage, sur chaque grand sujet , à réaliser un benchmark (comparatif des meilleures pratiques) européen (ex. délinquance juvénile\$ scandinaves, etc.)

Propositions pour la jeunesse

- Promouvoir l'Erasmus de l'apprentissage

- **création d'un Service Civil Européen** sur les bases de l'expérience allemande. Les opérations de ce service devront se dérouler obligatoirement sur le territoire européen (contrairement à l'actuel Service Volontaire Européen) et pour des actions de formation, d'intérêt public ou de cohésion sociale : aides aux personnes âgées ou handicapées ; entretien ou restauration d'infrastructures ou de monuments ; valorisation du patrimoine naturel de l'Europe ; promotions des cultures européennes ...

- **développer le jumelage de classes** dans les écoles européennes, et le compléter par un **jumelage d'élèves**. Les nouvelles technologies de l'information doivent être mises à contribution pour la réalisation de jumelage enrichissant ;

- porter, favoriser et encourager le multilinguisme, les cours de langues, la venue de professeurs de langue maternelle étrangère européen.

- Systématiser les programmes d'enseignement par immersion.

- **créer une carte européenne du rail pour les 12-25ans** leur permettant de bénéficier d'une réduction identique sur l'ensemble de réseau ferré européen.

- **harmoniser les aides et l'accès au droit** auxquels peuvent prétendre tous les jeunes européens.

- **interdire en Europe les politiques publiques d'exceptions au droit commun** qui réduisent la protection et les droits des jeunes.

- créer une antenne européenne dans chaque communauté d'agglomération

Economie et Emploi

- les offres nationales d'emploi ayant des difficultés à être satisfaites, fassent l'objet d'une publication sur tout le territoire européenne comme **une offre européenne d'emploi**.
- harmoniser les agences nationales d'aide à la recherche d'emploi et qu'elles disposent d'outils de consultation pour répondre aux offres proposées dans les autres pays de l'Union.
- **Politique régionale et aménagement du territoire.** Si l'avenir est à l'utilisation d'énergies renouvelables, l'avenir du transport, et donc du maillage territorial européen, est au développement du rail. Il devient dès lors prioritaire d'exploiter les savoirs-faires partagés en la matière par plusieurs entreprises européennes pour **relier les capitales des pays de l'Union par des lignes ferroviaires à très grande vitesse**.

Education, Culture

- Nous proposons **un plan « Bibliothèque numérique »**, pour soutenir le programme de sauvegarde du patrimoine culturel, en créant **une carte européenne de bibliothèque**.

Libertés individuelles fondamentales.

- Nous réclamons qu'une **harmonisation** des législations européennes, avec un alignement communautaire sur les plus permissives, soient opérée dans deux domaines pour lesquels les législations sont encore trop disparates : **l'avortement et l'homoparentalité**.

CHAPITRE 7 – VIVRE ENSEMBLE

7. 1 Famille et solidarités familiales

Nous nous prononçons pour un renforcement des droits à la parentalité choisie notamment par l'affirmation du droits des femmes à l'interruption volontaire de grossesse libre et gratuit.

Tout doit être fait pour consolider le rôle de défenseur des enfants et intensifier la lutte contre les violences faites aux enfants.

Le Mouvement Démocrate a la volonté de participer à la valorisation la place faite dans le monde à l'Unicef dans la protection des enfants, notamment en participant à l'augmentation de ses moyens.

7.3 Handicap

L'allocation adulte handicapé doit être versé aux personnes handicapées dès leur majorité, à 18 ans.

Pour les personnes handicapées ne pouvant pas exercer d'activité rémunérée l'allocation adulte handicapé doit être revalorisé au niveau du SMIC.

Nous devons créer un statut de l'auxiliaires de vie scolaire pour lui permettre de mieux réaliser ses missions auprès des jeunes handicapés sans être soumis au pouvoir hiérarchique du chef de l'établissement dans lequel il travaille.

Pour mieux accompagner les handicapés ayant le courage de poursuivre, malgré la difficulté supplémentaire liée à leur handicap, des études supérieures il semble impératif de prévoir, pour ceux qui en auraient besoin, des auxiliaires de vie universitaire.

L'obligation des entreprises d'employer des salariés handicapés ne doit pas être dérogatoire aux paiements d'amendes.

7.8 Migrations

Remplacement de la première phrase « L'immigration peut être un facteur de dynamisme pour notre économie, mais si celle-ci n'est pas maîtrisée elle peut aussi être un facteur de déstabilisation pour notre société. » par « L'immigration est un facteur de dynamisme pour notre société si elle est maîtrisée et si les migrants sont intégrés. Les phénomènes de migrations humains sont naturels et existent depuis toujours. »

Les sanctions contre les employeurs employant des salariés illégalement doivent être renforcées pour réduire l'incitation à l'immigration clandestine, notamment via le renforcement des moyens de l'inspection du travail.

7.12 Éthique, questions de société

Le mariage doit être accessible à tous les couples (de même sexe comme de sexe différents) et offrir à tous les couples les mêmes droits et devoirs.

L'homoparentalité est une réalité pour des milliers de familles et doit être autorisée par la loi. L'adoption par des couples homosexuels doit être légalisée. Le statut du parent non-biologique doit être le même que celui du parent biologique dans le cas de projet de parentalité en couple.

Les moyens modernes d'être parent (don d'ovocytes, don de sperme, FIV) doivent être autorisés aux couples hétérosexuels comme aux couples homosexuels.

Remerciements

Un grand merci à tous les jeunes démocrates qui ont participé au congrès les 14 et 15 Novembre 2009 au siège du Mouvement Démocrates à Paris.

Ont participé aux débats les congressistes, les conseillers nationaux jeunes qui ont voté le document ci-dessus.

Merci aux animateurs des Chapitre : Benoît SCHMALTZ et Ivan GABRIELE (Chapitre 1), Dorian HISPA et Mathieu CUIP (Chapitre 2), François BOURGUIGNON (Chapitre 3), Amandine BRACCIALI, François Xavier PENICAUD et Benoît ROUSSET (Chapitre 4), Sabrina ASSAYAG et Philippe MASSON (Chapitre 5), Cyril CHADE et Vincent CHAUVET (Chapitre 6) et Margaux GANDELON (Chapitre 7)